

**DEXIA SA**  
**Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Belgique)**  
**Numéro d'entreprise : 0458.548.296**  
**RPM Bruxelles**  
(la « Société »)

---

**FORMULAIRE DE VOTE OU DE PROCURATION POUR  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 24 MAI 2023**

---

Le présent formulaire de vote ou de procuration, dûment complété et signé doit être retourné à la Société au plus tard le jeudi 18 mai 2023, **par e-mail** à [shareholder@dexia.com](mailto:shareholder@dexia.com) (un scan ou une photo suffit). Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de la Société. Pour être pris en compte, le formulaire doit être reçu par la Société au plus tard le 18 mai 2023, à 16h00. Etant donné que le 18 mai 2023 est un jour férié, nous invitons les actionnaires à retourner leur formulaire à Dexia **pour le 17 mai 2023 à 16h00 au plus tard**.

**VEUILLEZ INDIQUER LE CHOIX DE VOTE OU D'ABSTENTION POUR CHAQUE PROPOSITION DE DÉCISION.** Dans le cas d'un vote par procuration, le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

Les formulaires de vote/procuration qui parviennent en retard (soit après le 18 mai 2023 à 16h00) ou qui ne répondent pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e) :

*Nom et prénom / Dénomination  
de la personne morale :*

\_\_\_\_\_

(compléter uniquement si la soussignée est une personne morale) représentée par :

*Nom et prénom :*

\_\_\_\_\_

*Fonction :*

\_\_\_\_\_

(compléter uniquement si la soussignée est une personne morale) ayant le numéro d'entreprise suivant :

*Numéro d'entreprise :*

\_\_\_\_\_

domicilié(e) / dont le siège est établi à :

*Rue, numéro :*

\_\_\_\_\_

*Code postale :*

\_\_\_\_\_

*Ville :*

\_\_\_\_\_

*Pays :*

\_\_\_\_\_

détenteur de \_\_\_\_\_ actions nominatives de la Société,

**COCHEZ LA CASE SOUHAITÉE (choix entre OPTION 1 ou OPTION 2)<sup>1</sup> :**

**OPTION 1 (vote à distance) :**

- souhaite exercer tous les votes attachés à ces actions comme indiqué ci-dessous, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 24 mai 2023, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (qui se tiendra le 24 mai 2023 à 14h30), au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique.

*Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante.*

**ou**

**OPTION 2a (procuration au secrétaire général de la Société) :**

- désigne par la présente Nicolas Dupont, secrétaire général de la Société comme mandataire, avec droit de subdélégation, pour représenter le/la soussigné(e) à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 24 mai 2023, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (qui se tiendra le 24 mai 2023 à 14h30), au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique et pour exercer tous les votes attachés aux actions susmentionnées au nom et pour le compte du/de la soussigné(e) conformément aux présentes instructions de vote spécifiques, pour signer tous les procès-verbaux et autres documents et, en général, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration.

*Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante. Le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.*

**ou**

**OPTION 2b (procuration à un autre mandataire) :**

- désigne par la présente comme mandataire :

Nom et prénom :

\_\_\_\_\_

Domicilié à

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

pour représenter le/la soussigné(e) à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 24 mai 2023, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (qui se tiendra le 24 mai 2023 à 14h30), au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique et pour exercer tous les votes attachés aux actions susmentionnées au nom et pour le compte du/de la soussigné(e) conformément aux présentes instructions de vote spécifiques, pour signer tous les procès-verbaux et autres documents et, en général, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration.

*Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante. Le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.*

<sup>1</sup> A défaut de choix, le vote est présumé être un vote à distance (OPTION 1).

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DU 24 MAI 2023 ET PROPOSITIONS DE DÉCISION :

*Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée ci-dessous. Si, à la page précédente, vous avez choisi le vote par procuration, veuillez noter que le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.*

### 1. Proposition de renouveler l'autorisation d'acquisition d'actions propres

Proposition (i) d'autoriser le conseil d'administration, pour une nouvelle période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts y relative décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2023, à acquérir dans le respect des conditions prévues par la loi, et dans le respect des engagements pris par la Société et les Etats belge, français et luxembourgeois à l'égard de la Commission Européenne, des actions propres de la Société pour une contre-valeur établie conformément au prescrit de la loi et qui ne pourra être inférieure à EUR 0,00 par action ni supérieure à EUR 0,30 ; et (ii) d'autoriser les filiales directes de la Société au sens de l'article 7:221, alinéa 1er, du Code des Sociétés et Associations à acquérir des actions de la Société aux mêmes conditions.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

### 2. Modification de l'article 7 des statuts relatif à l'acquisition et l'aliénation d'actions propres

L'article 7 des statuts sera remplacé en conséquence par le texte suivant :

*« La société peut acquérir ses propres actions dans le respect des conditions imposées par la loi.*

*Cette autorisation est consentie pour une durée de cinq ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts y relative décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2023, et est renouvelable.*

*Le conseil peut aliéner les actions propres de la société, sans autorisation préalable de l'assemblée générale dans les conditions visées par l'article 7:218 du Code des sociétés et associations.*

*Ces autorisations sont valables pour les acquisitions et aliénations d'actions propres de la société faites par les filiales visées par l'article 7:221, premier alinéa du Code des sociétés et associations. »*

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

### 3. Attribution de pouvoirs.

Proposition de conférer à deux administrateurs de la Société, agissant conjointement, à l'administrateur délégué de la Société, agissant seul, ou au secrétaire général de la Société, agissant seul, chacun avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la Société à la suite des modifications susmentionnées.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- i. Les formulaires de vote n'indiquant ni choix de vote ni abstention sont nuls (pour les points en question). Si une proposition de décision devait être amendée en cours d'assemblée, le vote exprimé au moyen de ce formulaire de vote ne sera pas pris en compte.
- ii. Ce formulaire de vote est valable pour les assemblées successives avec le même ordre du jour. Le cas échéant, le/la soussigné(e) doit remplir les formalités d'admission à l'assemblée.

- iii. Un actionnaire qui a voté au moyen de ce formulaire de vote ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de votes ainsi exprimés.
- iv. Seuls les votes des détenteurs d'actions nominatives sont pris en compte. Les votes des personnes qui n'ont pas procédé avant le 18 mai 2023 à la mise au nominatif de leurs actions anciennement dématérialisées ne sont pas pris en compte.

\_\_\_\_\_

Fait à (*lieu*) \_\_\_\_\_ , le (*date*) \_\_\_\_\_ ,

\_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Fonction<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Si la signature se fait au nom et pour le compte d'une personne morale, veuillez préciser les prénom, nom et la fonction du ou des signataire(s) et fournir les documents attestant de leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le(s) signataire(s) déclare(nt) disposer des pleins pouvoirs pour signer ce formulaire au nom et pour le compte du ou de la soussigné(e) à la Société.